

Par M. Connell:—

Q. Voici ce que je veux dire : les blancs seraient-ils satisfaits s'il était défendu aux chinois de s'établir dans le pays?—Voulez-vous dire de s'y établir permanentement ou simplement d'y venir?

Q. Oui.—Eh bien ! je pense que si une loi était passée, dans ce but, il serait difficile de les empêcher tout-à-fait de venir dans le pays.

Q. Bien ! le peuple de la province de la Colombie-Britannique serait-il satisfait de l'adoption d'une telle loi ? la majorité au moins serait-elle satisfaite de cette législation?—Si une loi était passée, empêchant les chinois de venir dans le pays, je pense que la population blanche en serait satisfaite.

Par M. Brooks:—

Q. Les chinois sont employés en grand nombre comme domestiques, n'est-ce pas?—Oui, un grand nombre d'entr'eux sont employés comme domestiques dans les villes.

Q. Et quels gages ont-ils comme domestiques?—Eh bien ! je ne le sais pas ; j'imagine qu'ils gagnent de \$20 ou à peu près, en montant.

Q. Tous les chinois obtiennent-ils ces gages comme serviteurs dans les familles?—Ils reçoivent, je suppose, de \$20 à \$60 par mois, ce dernier salaire est pour les cuisiniers de première classe.

Q. Pouvez-vous expliquer au comité comment il se fait que des chinois mâles soient employés, dans la Colombie-Britannique, de préférence aux servantes de race blanche, ou pourquoi les blanches n'y sont pas employées comme servantes?—Je pense que les servantes blanches sont très rares dans la province.

Q. Ne pensez-vous pas que les forts gages qui sont donnés aux chinois pour faire l'ouvrage domestique, qui est généralement confié aux femmes, devrait induire un grand nombre de femmes de race blanche à émigrer dans la province?—Les servantes qui s'en vont à la Colombie-Britannique ont l'habitude de se marier après qu'elles ont été en service pendant un mois ou deux ; et, comme conséquence naturelle, elles laissent leurs maîtres.

Par M. Trow:—

Q. Est-il plus aisé de trouver une épouse que de trouver une servante, dans cette partie du Canada?—Oui.

Le président.—Je dois dire au comité que le nombre total de domestiques chinois servant actuellement dans la province de la Colombie-Britannique, tel qu'estimé par ceux qui ont préparé le rapport que j'ai déjà cité, est de 300.

Par M. Brooks:—

Q. Le nombre n'en est pas plus grand?—

Le président.—Dans la province de la Colombie-Britannique, non. Le nombre des chinois dans la province de la Colombie-Britannique, est il dit dans ce rapport, et la manière dont ils sont employés est comme suit :—serviteurs domestiques, 300 ; cordonniers, 150 ; buandiers, 300 ; tailleurs, 100 ; journaliers, 700 ; mineurs d'or, 1,800 ; colporteurs, 50 ; jardiniers et garçons de ferme, 1,500, et employés aux pêcheries, 1,100.

M. Brooks.—Cela donne, sur cette question, une impression très différente de celle produite par le témoignage donné par plusieurs messieurs, devant le comité. N'est-ce pas là votre opinion, M. Trow ?

M. Trow.—Oui, ce tainement. Quel est le nombre total de chinois dans la province de la Colombie-Britannique ?

Le président.—Leur nombre est d'à peu près 6,000. La notion que les chinois sont principalement employés, comme serviteurs domestiques, dans la province de la Colombie-Britannique, est une erreur. Les chinois ne sont employés en grand nombre comme domestiques, que dans les grands centres comme la ville de Victoria.

M. Thompson (Caribou).—Dans l'intérieur il n'y a pas beaucoup de chinois employés comme domestiques, excepté en qualité de cuisiniers.

Par M. Brooks:—

Q. Quelle est votre idée, M. Thompson, quant à l'effet que produirait, sur la province de la Colombie-Britannique, l'exclusion des travailleurs chinois dans les travaux